

## Proposition de mesures

*(voir le plan de mesures et concept d'aménagement en annexe)*

**Sur la route de Bellevue, les mesures suivantes sont planifiées :**

- ▶ Une amélioration du carrefour sur la route de Cheseaux, avec une adaptation des géométries. Ceci permet de modérer d'emblée l'entrée dans la zone 30.
- ▶ Un arrêt de bus en milieu de chaussée, qui ne permet pas le dépassement.
- ▶ La création de surfaces de circulation piétonne complémentaires aux actuelles qui permettent parallèlement d'améliorer la visibilité aux différents débouchés.
- ▶ La création de niches de parage faisant office de rétrécissements ponctuels.
- ▶ Le marquage de la priorité de droite au carrefour avec le chemin de Noréaz.
- ▶ Une mise en évidence de la priorité de droite par la création d'une plateforme au carrefour Bellevue – Grands-Champs – Beaumont, et l'aménagement d'un arrêt de bus au droit de ce carrefour, avec impossibilité de dépasser.
- ▶ La création d'un rétrécissement ponctuel au droit de l'accès inférieur à la parcelle du site de Bellevue de manière à garantir les distances de visibilité.
- ▶ Une plateforme avec un arrêt de bus sur chaussée sans possibilité de dépasser à la hauteur du quartier de Bellevue, au droit de l'entrée de l'ancienne clinique de Mont-Riant, appelée à devenir un home pour personnes âgées.

**Sur le chemin de Floreyres, les aménagements suivants sont prévus :**

- ▶ L'introduction de la priorité de droite au carrefour Floreyres/Belevue/Chevressy et la suppression de la branche supérieure du carrefour au profit d'un cheminement piéton et d'un aménagement paysager du lieu.
- ▶ Un rétrécissement ponctuel de la chaussée sur la branche Floreyres de ce carrefour afin d'offrir la continuité du cheminement piéton.
- ▶ La création d'un trottoir de 2 mètres depuis ce carrefour jusqu'au réservoir.
- ▶ Un rétrécissement de la chaussée avec une amélioration des débouchés des chemins du Réservoir, de Florimont, de la Colline et du Vallon (tous des carrefours à priorité de droite).
- ▶ Deux arrêts de bus sont aménagés sur ce secteur, également avec impossibilité de dépasser.
- ▶ La création de surfaces de circulation piétonne complémentaires qui permettent aux usagers de rejoindre les arrêts de transports publics sans traverser la rue.
- ▶ Sur la portion ouest du chemin de Floreyres, entre le pont CFF et la rue de la Maladaire, du stationnement longitudinal alterné sert d'élément modérateur; la bande longitudinale pour piéton est remplacée par un trottoir et l'arrêt de bus est aménagé, également avec impossibilité de dépasser.
- ▶ Le carrefour avec la rue de la Maladaire, sous le régime de priorité de droite, est complété avec un marquage au sol adéquat.

**Les nombreuses mesures de modération, et notamment les carrefours à priorité de droite et les rétrécissements aux arrêts de bus, permettront d'atteindre les vitesses souhaitées.**

Bulle, le 16 octobre 2009

▶ **t e a m +**

Christian Jaeger, ing. dipl. EPFL

Hervé Ruffieux, ing. dipl. EPFL